



GÖTEBORGS UNIVERSITET
INST FÖR SPRÅK OCH LITTERATURER

FRANSKA

Le français au sein des institutions de l'Union européenne
– interférence linguistique –

Eva Andersson

kandidatuppsats
HT 2014

Handledare:
Iah Hansén
Examinator:
Jacob Carlson

RÉSUMÉ : Ce mémoire a pour but d'analyser de plus près l'influence de l'anglais (langue source) sur le français (langue cible) au sein de la Commission européenne, ou, en d'autres termes, l'interférence linguistique de l'anglais. Le français a longtemps tenu une place privilégiée comme langue de travail et langue de rédaction au sein des institutions de l'Union européenne. Cette situation a cependant radicalement changé au cours de ces dernières années, car les élargissements successifs, surtout les adhésions des pays de l'Europe de l'Est à partir de 2004, ont confirmé la prééminence de l'anglais comme lingua franca des institutions européennes. Aujourd'hui presque tous les textes législatifs de la Commission européenne sont rédigés en anglais pour ensuite être traduits dans toutes les autres langues officielles de l'UE, notamment le français. Il est donc justifié d'examiner de plus près les effets de la traduction sur le français. Bien que le but principal soit d'établir de façon objective au moyen d'une analyse contrastive s'il y a interférence ou non au niveau de quelques aspects choisis (connecteurs, longueur de phrase, abstrait/concret par exemple) j'ai aussi cherché à attirer l'attention sur les effets de l'interférence sur la qualité linguistique. Le corpus est beaucoup trop petit pour que l'on puisse en tirer des conclusions générales. Par conséquent j'ai plutôt cherché à indiquer quels aspects méritent d'être étudiés plus en profondeur.

Mots-clés : traduction, interférence linguistique, langue française, langage juridique et administratif, Union européenne

ABSTRACT: The purpose of this study is to analyse more closely how the English language (source language) has influenced the French language (target language) in the European Commission, or in other words the linguistic interference. French was the dominant working language and drafting language in the EU-institutions for many years. This situation has changed dramatically following the many enlargements of the EU, especially the accession of a large number of Eastern European countries in 2004 and onwards. English has become the established lingua franca of the EU-institutions and in the EU-commission for example almost all legislative text are now drafted in English. Since all EU-legislation has to be translated into all the official languages, including French, it is relevant to examine the effects of translation. Even though the main purpose is to establish objectively, by means of a comparative study, whether there is interference or not for certain selected aspects (for example sentence connectors, sentence length and abstract/concrete) I have also highlighted the effects of interference when it comes to linguistic quality. Since the corpus is very small it is difficult to draw any generalized conclusions. I have therefore limited myself to indicating a few aspects that deserve to be studied more in-depth.

Keywords : translation, linguistic interference, French language, legal and administrative language, European union

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1 Le français – langue source devenue langue cible	3
1.2 But.....	5
1.3 Méthode	5
1.3.1 Recherche de documentation	6
1.3.2 Méthode d'analyse choisie	7
1.4 Traits caractéristiques des textes « communautaires »	11
1.5 Rédiger clairement.....	12
2. ANALYSE CONTRASTIVE	12
2.1 Aspects étudiés au moyen d'une analyse quantitative.....	12
2.1.1 Longueur de la phrase	12
2.1.2 Indice de lisibilité.....	14
2.1.3 Connecteurs en début de phrase.....	16
2.1.4 Abréviations « occasionnelles ».....	18
2.2 Aspects étudiés au moyen d'une analyse de texte – Analyse non-quantitative	21
2.2.1 Analyse détaillée des textes	23

3. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS..... 28

4. BIBLIOGRAPHIE..... 32

1. INTRODUCTION

Les langues jouent un rôle important au sein des institutions européennes et le multilinguisme est tout à fait nécessaire pour que l'Union européenne (l'UE) puisse fonctionner de manière démocratique.

Les 24 langues officielles¹ que compte actuellement l'UE servent à garantir qu'il y a égalité linguistique entre les États membres, que chacun dans l'UE puisse se faire entendre² et que la législation adoptée par les institutions de l'UE soit accessible pour chaque citoyen de l'UE, quelle que soit sa langue maternelle.

Bien que toutes les langues officielles soient égales on a choisi, pour des raisons pratiques, de ne se servir que de trois langues de travail. Dans leur fonctionnement quotidien les institutions européennes n'utilisent donc que l'anglais, le français et l'allemand. Ceci veut dire que les fonctionnaires de la Commission européenne par exemple ne se servent que d'une seule de ces trois langues pour l'élaboration d'une nouvelle loi (aujourd'hui quasiment toujours l'anglais). Une fois rédigée, la nouvelle loi doit être traduite vers toutes les autres 23 langues officielles³ pour qu'elle puisse ensuite être adoptée et appliquée dans les États membres.

Cette obligation de traduire chaque nouvelle loi communautaire⁴, ainsi qu'une multitude d'autres documents communautaires, dans toutes les langues officielles, nécessite un effort de traduction considérable.

Pour remplir cette tâche l'UE dispose d'un des services de traduction les plus importants du monde. Chaque année la Direction générale de la traduction de la Commission européenne traduit à elle seule environ 1.5 million de pages, auxquelles il faut aussi ajouter les volumes traduits par les autres institutions de l'UE (par exemple le Conseil de l'UE, le Parlement

¹ Il y a 28 États membres de l'UE mais seulement 24 langues officielles.

² Selon l'article 24 du traité de Lisbonne, chaque citoyen a le droit de s'adresser aux institutions de l'UE dans la langue de son pays, et d'en recevoir une réponse dans cette même langue.

³ Conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 1/1958.

⁴ Par les adjectifs « communautaire » et « européen » il faut entendre « de l'UE ». Cf. « la Communauté européenne » qui est l'ancienne dénomination de l'Union européenne.

européen, la Cour de justice de l'UE, le Comité des Régions, le Comité économique et social européen et tous les agences et organismes décentralisés)⁵.

La traduction engendre cependant l'effet indésirable de *l'interférence* (on entend par interférence le fait que la langue source laisse des traces dans la langue cible). On peut se demander si ceci a tellement d'importance – après tout l'UE ne concerne-t-elle pas avant tout les spécialistes et les élites ?

Dans ce contexte il est à noter que l'UE n'est pas une organisation internationale comme les autres, car elle a un rôle de législateur. Les autres organismes internationaux tels que l'ONU⁶, l'OTAN⁷, OMC⁸ et l'OCDE⁹ sont des organismes purement intergouvernementaux. Par conséquent leur action se borne à conclure des accords internationaux et à adopter des résolutions et des déclarations, dont les destinataires sont des spécialistes, des journalistes et des diplomates. Il n'est donc pas utile de faire traduire les documents dans toutes les langues et l'ONU par exemple, qui compte plus de 190 pays membres, n'utilise que six langues officielles¹⁰.

L'UE par contre a une fonction législative et les textes de l'UE s'adressent à un cercle de destinataires beaucoup plus vaste et touchent la société dans son ensemble. Il s'agit par exemple des autorités nationales qui doivent appliquer la législation de l'UE dans les États membres, des autorités au niveau régional ou local qui souhaitent bénéficier des aides ou participer aux programmes de l'UE, des entreprises qui souhaitent participer à un appel d'offres ou encore des étudiants qui souhaitent étudier dans un autre pays membre de l'UE.

Les textes communautaires ont donc une influence sur la langue administrative dans tous les pays membres de l'UE.

L'interférence a toujours été un problème pour les « petites » langues telles que le suédois par exemple. Dès l'adhésion de la Suède en 1995, on a remarqué ce phénomène et on a commencé à parler d'un suédois « communautaire » (textes communautaires traduits en

⁵ *Multilinguisme et traduction*, DGT, Février, 2007, page 8.

⁶ Organisation des Nations unies.

⁷ Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

⁸ Organisation mondiale du commerce.

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques.

¹⁰ *Parler les langues de l'Europe*, page 13.

suédois), qui se caractérise par des phrases très longues et d'un nombre très élevé de phrases nominales par rapport aux textes administratifs initialement rédigés en suédois. Cette interférence linguistique dans la législation a eu des effets négatifs sur les efforts de longue date de l'administration suédoise visant à améliorer la qualité et la lisibilité des textes administratifs¹¹.

En tant que langue de travail dominante le français n'a pas été trop confronté à cette problématique pendant les trente premières années de l'UE. Les élargissements successifs ont cependant eu pour effet de changer la donne dans le domaine linguistique et on se retrouve aujourd'hui dans une situation où le français a plus ou moins été évincé et remplacé par l'anglais, surtout à la Commission européenne.

Ce mémoire a donc pour but d'analyser de plus près l'influence de l'anglais (langue source) sur le français (langue cible) au sein des institutions de l'UE, ou, en d'autres termes, l'interférence linguistique de l'anglais. Bien que le but principal soit d'établir de façon objective s'il y a interférence ou non au niveau de quelques aspects choisis j'ai aussi cherché à attirer l'attention sur les effets de l'interférence sur la qualité linguistique. Je me suis servie des conseils pour une bonne rédaction dont se sert la Commission européenne comme point de départ pour cette discussion.

1.1 Le français – langue source devenue langue cible

Le français était une langue officielle dans trois des six états membres fondateurs de l'UE (la France, la Belgique et le Luxembourg). Dès le début les structures européennes ont été fortement influencées par la culture administrative française et le français a tenu une place privilégiée comme langue de travail pendant très longtemps. Au niveau linguistique la seule influence sur la langue française se manifestait sous forme de néologismes communautaires (tels que *subsidiarité*, *comitologie* ou *procédure de codécision* par exemple). Les choses n'ont commencé à changer qu'à partir de 1973 avec l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark.

L'anglais est la seule langue à diffusion mondiale qui puisse rivaliser avec le français dans les institutions européennes. Cependant, elle n'a pas su s'imposer pendant les premières années.

¹¹ Sandberg.

Ceci s'explique en partie par le fait qu'il faut du temps pour que les fonctionnaires déjà en place changent leurs habitudes, mais aussi par la promesse qu'a faite le premier ministre anglais Edward Heath au président Pompidou de n'envoyer à Bruxelles que des fonctionnaires britanniques sachant s'exprimer en français¹².

L'anglais a progressivement gagné du terrain, bien que le français ait longtemps gardé sa position dominante. Aujourd'hui la situation a radicalement changé. Les élargissements qui ont eu lieu à partir de 1995¹³ ont entraîné un déclin spectaculaire du français comme langue source au profit de l'anglais.

Tableau 1 : Ventilation par langue source des documents traduits par la Commission européenne (en pourcentage du nombre total des pages traduits par le service de traduction de la Commission). N.B. Les autres langues sources ne sont pas incluses.

Année	Anglais	Français	Allemand
1986	26	58	11
1991	35	48	6
1996	44	38,5	5,1
1997	45,4	40,4	5,4
1998	48	37	5
1999	52	35	5
2000	55	33	4
2001	57	30	4
2003	58,9	28,1	3,8
2004	62	26	3,1
2005	68	16	3,8
2006	72	14	2,8
2012	77	5,2	2,9

Source : Commission européenne (DGT) et Ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF.)

¹² Goyer.

¹³ La Suède, la Finlande et l'Autriche en 1995. L'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque en 2004. La Roumanie et la Bulgarie en 2007. La Croatie en 2013.

En 1986 le français est la langue source dominante (68% des documents sont rédigés en français), en 1996 le français et l'anglais sont en égalité, tandis qu'en 2012 seulement 5,2 % des documents sont rédigés en français.

La sensible diminution du nombre de documents initialement rédigés en français s'explique par le fait que presque tous les nouveaux venus sont des pays où l'anglais est la langue étrangère la plus parlée¹⁴.

Les élargissements successifs, et surtout les adhésions à partir de 2004, ont donc confirmé la prééminence de l'anglais comme lingua franca de l'Union européenne. Ce processus, qui a abouti à transformer le français en langue cible, a forcément eu des conséquences au niveau linguistique et il est donc justifié d'examiner de plus près les effets de la traduction sur le français « communautaire ».

Enfin, il convient de noter que le français a néanmoins gardé sa position comme l'une des langues de travail, ce qui veut dire que presque tous types de document (les documents de travail internes de la Commission par exemple) doivent obligatoirement être traduits en français. Comme il y a une grande quantité des documents communautaires qui ne sont jamais traduits que vers les trois langues de travail, le français reste toujours une langue cible importante.

1.2 But

Le but de ce mémoire, comme déjà dit, est d'étudier l'interférence linguistique de l'anglais dans le français administratif (langue écrite) au sein de la Commission européenne au moyen d'une analyse contrastive.

1.3 Méthode

Tout d'abord j'ai fait l'inventaire de ce qui a déjà été écrit sur mon sujet.

¹⁴ Rapport d'information N° 902 sur la diversité linguistique dans l'Union européenne. Assemblée nationale du 11 juin 2003, page 79.

1.3.1 Recherche de documentation

Il a d'abord fallu établir s'il y a eu des recherches antérieures sur ce thème. À cet effet, j'ai pris contact avec la bibliothèque de L'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) et le service commun de la documentation de l'Université Paris III Sorbonne nouvelle à Paris ainsi qu'avec l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes (ISTI) et l'Institut Libre Marie Haps à Bruxelles. Je me suis ensuite renseignée auprès des universités suédoises, par exemple les universités de Stockholm, Uppsala et Göteborg (qui proposent toutes des formations en traduction).

J'ai aussi cherché parmi les publications de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui est rattachée au ministère de la Culture et de la Communication. Quant à la Commission européenne je me suis adressée au département de la langue française et à la bibliothèque de la Direction générale de la traduction.

Les résultats de ces recherches ont été maigres et il paraît que les effets de la traduction sur la qualité des textes « communautaires » en français n'ont pas été étudiés en profondeur auparavant. Les mémoires en traduction au niveau universitaire ont par exemple presque toujours la forme d'une traduction commentée. J'ai aussi cherché dans les domaines connexes tels que la linguistique et la langue française, mais là encore mes contacts avec les bibliothèques universitaires n'ont pas donné de résultat. J'ai trouvé un petit nombre d'études qui ont trait aux traités fondateurs de l'UE, mais elles ne sont pas pertinentes pour le sujet de mon mémoire.

Il ressort des publications et des matériaux des ministères français que le gouvernement français s'intéresse beaucoup à la promotion du français dans le monde. Outre les efforts pour renforcer de façon plus générale la francophonie on cherche aussi à assurer la présence de la langue française dans les différentes organisations mondiales, afin de renforcer le poids politique de la France. Quant aux institutions européennes, le gouvernement français œuvre pour que le français reste une langue de travail et pour qu'il soit utilisé dans le plus grand nombre de comités et de réunions possible. On parle cependant peu de la qualité linguistique et pas du tout des effets négatifs que pourrait avoir la traduction sur le français

« communautaire ». Ceci s'explique probablement par le fait que l'émergence de l'anglais comme langue source dominante est un phénomène assez récent¹⁵.

Les institutions européennes s'intéressent naturellement à la qualité rédactionnelle des actes juridiques. À cet effet, elles ont rédigé un guide pratique commun pour la rédaction des textes législatifs communautaires ainsi que des lignes directrices pour la traduction dans toutes les langues officielles¹⁶.

Par contre, il paraît qu'ils n'ont pas réalisé d'études sur l'interférence linguistique de l'anglais sur le français « communautaire » ni sur les problèmes de qualité linguistique qui y sont liés.

1.3.2 Méthode d'analyse choisie

Comme modèle d'analyse, j'ai choisi une analyse contrastive entre trois textes rédigés en français et trois textes traduits de l'anglais en français. Je me suis servie de deux approches ; d'une part j'ai étudié certains aspects sur tout le corpus au moyen d'une analyse quantitative (longueur de phrase, indice de lisibilité, connecteurs en début de phrase et abréviations occasionnelles) et d'autre part j'ai étudié certains aspects au moyen d'une analyse de texte non-quantitative (les aspects tels que la construction de la phrase et les tournures abstraites). Il est à remarquer qu'il n'y pas de méthode standard pour mesurer l'interférence vu que celle-ci peut se manifester sous différentes formes tant au niveau lexical qu'au niveau syntaxique. Par conséquent, le choix d'aspects doit se faire en fonction de la paire de langues (français-anglais en l'occurrence) ou du genre de texte concerné par exemple. Les aspects étudiés dans ce mémoire ont donc été choisis parce qu'ils représentent un trait caractéristique soit de la langue française en général, du français administratif ou du français « communautaire ».

Sources :

- Au niveau théorique l'analyse se fonde sur quelques ouvrages particulièrement intéressants. Quand il s'agit des principaux concepts de la linguistique contrastive ceux-ci ont été élaborés par J. P. Vinay et J. Darbelnet dans leur livre *Stylistique comparée du français et de l'anglais* (1958) (ci-après dénommé « V&D »). Il est à noter que c'est un livre de cours aussi bien à l'université de Stockholm (l'institut de

¹⁵ Voir les rapports au Parlement sur l'emploi de la langue française.

¹⁶ *Guide commun pour la rédaction des textes législatifs communautaires, Code de rédaction interinstitutionnel et Formulaire des actes établis dans le cadre du conseil de l'Union européenne.*

traducteurs et d'interprètes Tolk- och översättarinstitutet, TÖI) qu'à ISTI à Bruxelles et à ESIT à Paris. Pour ce qui est des traits caractéristiques du genre administratif et juridique, je me suis basée sur le livre *Le français administratif* d'Alfred Gilder (2009). J'ai aussi consulté plusieurs grammaires, le livre *Språk i kontrast* d'Olof Eriksson (1997) (une analyse contrastive entre le suédois et le français au niveau de la structure de la phrase) ainsi que diverses écritures sur le thème « Comment rédiger clairement ».

- L'autre source principale est un entretien avec Madame Maria Sandberg (Coordinatrice linguistique du département de langue suédoise au sein de la Direction générale de la traduction à la Commission européenne). Elle m'a notamment assistée dans la sélection des textes. Il aurait été quasiment impossible de faire cette sélection sans l'assistance de la Direction générale de la traduction (ci-après dénommée « DGT »), car la masse des textes communautaires est tellement énorme et contient tellement de types de textes différents qu'une sélection aléatoire de textes aurait pu fausser le résultat. Elle m'a aussi indiqué des sources utiles au sein de la DGT. J'ai également eu quelques entretiens avec des traducteurs expérimentés du département suédois de la Commission européenne qui ont une connaissance approfondie des textes communautaires en anglais et en français.

1.3.2.1 Le corpus

Avant d'expliquer comment j'ai procédé pour constituer mon corpus, il faut définir la notion de « textes communautaires ». C'est un concept vaste qui englobe par exemple les actes juridiques (la législation), les traités internationaux conclus par l'UE, les matériels d'information, les rapports, les jugements, les arrêts, livres verts et blancs et les communiqués de presse, qui sont publiés par une institution ou une agence de l'UE (la Commission, le Conseil, le Comité des régions, le Parlement européen, la Cour des comptes etc.). Les destinataires des textes communautaires sont les administrations nationales, les organisations intergouvernementales (par exemple l'ONU), les entreprises, les organisations non-gouvernementales (par exemple Médecins sans Frontières), les universitaires, les chercheurs, les syndicats et des associations diverses ainsi que des citoyens intéressés¹⁷.

¹⁷ *Guide pratique*, page 13, Style de l'OCDE, page 8, et Sandberg.

Choix de type de texte

J'ai choisi six textes, dont cinq communications de la Commission européenne et un extrait du Rapport général sur l'activité de l'Union européenne en 2005. Les communications sont publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* (JO) et mises à la disposition du public sous forme électronique sur EUR-lex (<http://eur-lex.europa.eu/en/index.htm>) et <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. L'extrait du rapport général, qui est lui aussi publié par la Commission, est disponible sur le site web Europa.eu (http://europa.eu/generalreport/index_fr.htm).

Dans le droit communautaire les communications sont des actes dits « atypiques » et à l'opposé des instruments du droit dérivé tels que les règlements et les directives elles ne sont destinées qu'à « manifester des intentions ou des orientations politiques sans être sources de droits et d'obligations »¹⁸. Le rapport général s'adresse au grand public. Par conséquent ces textes ne sont pas rédigés dans un style purement juridique, mais plutôt dans un style administratif. Le choix des actes juridiques tels que les règlements et les directives aurait entraîné des problèmes, car ces actes ont chacun leur présentation standard et contiennent un grand nombre de formules standard¹⁹. Le résultat aurait donc pu être faussé par une fréquence excessive de certains mots, formules ou phraséologies.

Choix d'institution

J'ai choisi des textes de la Commission à cause de son rôle dans le processus décisionnel. C'est la Commission qui élabore la proposition d'un nouvel acte juridique. Celle-ci est ensuite transmise au Conseil des ministres et le Parlement européen, qui peuvent y apporter des amendements plus ou moins importants. Finalement le Conseil, en liaison avec le Parlement, prend la décision d'adopter la proposition (procédure de codécision)²⁰. Au niveau linguistique ceci veut dire que normalement la plus grande partie du texte d'un acte juridique a été écrite par la Commission. Par conséquent cette institution a un certain poids dans le domaine linguistique.

¹⁸ Dony, page 228.

¹⁹ *Guide pratique*, pages 11 et 43.

²⁰ Donay, pages 154–162.

Choix de domaine politique

La Commission européenne est divisée en une trentaine de directions générales (DG) qui correspondent aux ministères au niveau national. Chaque DG est chargée d'un domaine particulier (énergie et transport, recherche, environnement, agriculture etc.). J'ai choisi le domaine de l'aide au développement (la Direction générale du développement et de la coopération « DG DEVCO »). C'est un domaine qui intéresse aussi bien les spécialistes que le grand public. En plus, les textes dans ce domaine ne contiennent pas un nombre excessif de termes techniques. Par conséquent ces textes sont faciles à comparer avec d'autres genres de textes tels que les articles de presse dans le domaine de développement et les documents publiés par d'autres organisations internationales pertinentes (l'ONU ou l'OMC par exemple).

Choix de langue source

Comme l'anglais est presque toujours la langue source pour les textes communautaires en français traduits d'une autre langue²¹ j'ai choisi cette langue comme langue source. Il est à noter que pour obtenir des informations sur la langue source d'un document il faut avoir accès au système interne de la DGT, car ce genre de renseignement n'est jamais indiqué au *Journal officiel de l'Union européenne* (ou sur le site web EUR-lex) où est publié la législation dans toutes les 24 langues officielles.

En résumé, le corpus est constitué de six textes, à savoir trois textes rédigés en anglais et traduits en français (trois communications) et trois textes rédigés en français (deux communications et un extrait du rapport général). Il compte 55 pages au total (certaines parties des textes telles que les annexes etc. ne font pas parti du corpus).

Une approche différente consisterait à comparer les textes communautaires en français traduits de l'anglais avec des textes rédigés au niveau national (en français) par l'administration française. Une telle comparaison est probablement la méthode la plus appropriée pour mesurer l'interférence. Toutefois, elle demande des ressources dont je ne dispose pas dans le cadre de ce mémoire.

²¹ Sandberg.

1.4 Traits caractéristiques des textes « communautaires »

Les textes « communautaires » sont écrits dans un style administratif ou juridique. C'est un genre qui est neutre, avec des tournures impersonnelles, des phrases longues et de nombreuses énumérations. Il privilège les phrases nominales et la voix passive. En outre, les textes de ce genre contiennent beaucoup de termes techniques²².

Mais il y a aussi quelques particularités qui sont propres aux textes communautaires. Tout d'abord il faut noter que ce sont normalement des textes traduits et que souvent l'auteur du texte en version originale (anglais ou français) n'a pas écrit dans sa langue maternelle. Ceci est tout à fait unique quand il s'agit de la législation. Au niveau national, les lois sont toujours rédigées par des juristes et des spécialistes qui maîtrisent fort bien leur langue maternelle. Ceci implique qu'il y a deux formes d'interférence : celle qui vient du fait qu'il s'agit une traduction et celle qui vient du fait que l'auteur maîtrise peut-être mal la langue de rédaction²³. Dans ce contexte, il est à noter que ce dernier problème concerne surtout les textes rédigés en anglais en version originale, car il paraît que les fonctionnaires n'ayant pas un très bon niveau de français (correspondant plus ou moins au niveau de langue maternelle) hésitent à écrire en français²⁴.

Il y a aussi un élément très prononcé d'intertextualité dans les textes communautaires. Ceci s'explique en partie par de nombreuses citations directes mais aussi par le fait que l'on est tenu, surtout quand il s'agit de textes législatifs, de respecter la terminologie et la phraséologie de la législation antérieure dans le même domaine. À ceci s'ajoute un aspect technique, à savoir l'utilisation de l'outil de traduction Studio (un logiciel pour la traduction assistée par ordinateur).

Studio permet de stocker tous les textes déjà traduits par le service de traduction. Quand on traduit un nouveau texte l'outil va donc pour chaque segment à traduire (composé d'une ou plusieurs phrases) chercher parmi les textes emmagasinés pour trouver un segment identique ou très similaire (une correspondance d'entre 70 et 100 %) qui va être repris (avec les adaptations nécessaires) dans le nouveau texte²⁵.

²² Gilder, pages 94 et 95.

²³ *Multilinguisme et traduction*, DGT, Février 2007, page 8.

²⁴ Sandberg et traducteurs de la DGT.

²⁵ *Multilinguisme et traduction*, DGT, Février 2007, page 14.

1.5 Rédiger clairement

La Commission est consciente du fait qu'il faut des efforts pour garantir une meilleure qualité de ses textes, surtout comme un grand nombre de ses employés écrivent dans une langue qui n'est pas la leur. À cette fin elle a récemment créé une unité de qualité linguistique à laquelle les fonctionnaires qui le souhaitent peuvent soumettre leurs textes pour une révision linguistique. Cette unité a lancé la campagne « Rédiger clairement » au sein de la Commission et publié un livret du même nom. Ce livret ainsi que le livre *Écrire pour être lu*, qui a été élaboré par l'administration nationale belge, est mis à la disposition des fonctionnaires de la Commission européenne. Ils contiennent des recommandations et des conseils pour une bonne rédaction, notamment les suivants : limiter le recours inutile aux substantifs, préférer le concret et éviter l'abstraction, éviter les phrases trop longues, préférer la voix active à la voix passive, éviter les participes présents et ne pas abuser des abréviations.

Dans l'analyse contrastive, je me suis servie de ces recommandations comme point de départ pour discuter des effets éventuels de l'interférence sur la qualité. Je pars de l'hypothèse que l'interférence ne nuit pas obligatoirement à la qualité et que dans certains cas elle peut même avoir des effets positifs. Si par exemple il s'avère que les textes du corpus en anglais (langue source) contiennent des phrases qui ne sont pas trop longues, privilégient la voix active et utilisent peu les expressions et les mots abstraits, une interférence pourrait éventuellement contribuer à améliorer la qualité et la lisibilité des textes en français (langue cible).

2. ANALYSE CONTRASTIVE

Certains aspects ont été étudiés dans l'intégralité du corpus au moyen d'une analyse quantitative. Il s'agit de la longueur de la phrase, l'indice de lisibilité, les connecteurs et les abréviations occasionnelles.

2.1 Aspects étudiés au moyen d'une analyse quantitative

2..1.1 Longueur de la phrase

Le premier aspect étudié est la longueur de la phrase. Il ressort d'une comparaison avec les textes rédigés en anglais que les textes en version originale, en langue anglaise, comptent en effet nettement moins de mots par phrase que les textes rédigés en français (en version originale en français). On pourrait donc éventuellement s'attendre à une interférence.

Tableau 2 : Nombre de mots par phrase pour les textes rédigés en anglais

Textes rédigés en anglais	Version originale en anglais	Traduction en français
A1	26,12	34,55
A2	20,75	30,35
A3	19,63	31,46
Moyenne	22,16	32,12

La phase suivante consiste à comparer les traductions en français des textes rédigés en anglais avec les textes rédigés en français en version originale.

Tableau 3 : Nombre de mots par phrase (en français) pour les textes rédigés en anglais et les textes rédigés en français

Textes rédigés en anglais	Traduction en français	Textes rédigés en français	Version originale en français
A1	34,55	F1	31,02
A2	30,35	F2	33,14
A3	31,46	F3	33,20
Moyenne	32,12	Moyenne	32,45

Selon mon hypothèse, les traductions en français des textes rédigés en anglais devraient donc contenir moins de mots par phrase (phrases plus courtes) que les textes rédigés en français en version originale.

En testant cette hypothèse il s'est avéré qu'il n'y a pas beaucoup de différence ; les traductions des textes rédigés en anglais comptent en moyenne 32,12 mots par phrase et les textes rédigés en français comptent 32,45 mots par phrase.

Il est bien sûr difficile de déterminer combien de mots une phrase doit contenir pour qu'elle soit considérée comme une phrase longue, mais on peut toutefois constater qu'il est conseillé de ne pas dépasser 15 à 20 mots par phrase si l'on écrit pour un public très large puisque la longueur moyenne d'une phrase qu'un lecteur est capable de mémoriser immédiatement est

en moyenne 15 mots et au maximum 23 mots (c'est-à-dire l'empan). Les phrases administratives en français peuvent facilement atteindre 30 à 45 mots²⁶.

Comme les textes en version originale en langue anglaise comptent en moyenne 22,16 mots, ceux-ci s'approchent plus de l'idéal souhaité que les textes en version originale en français. Une interférence sous forme de phrases plus courtes aurait donc contribué à améliorer la qualité des textes en les rendant plus lisibles.

Il est à noter qu'un texte qui ne consiste qu'en des phrases courtes n'est pas nécessairement considéré comme un texte facile, car il faut un mélange de phrases longues et de phrases courtes pour qu'un texte fonctionne bien.

2.1.2 Indice de lisibilité.

Un indice de lisibilité sert à mesurer « la facilité de lecture ». Je me suis servie de l'indice Kandel & Moles (qui est une adaptation de l'indice Flesch pour le français). Le calcul de cet indice tient compte de la longueur moyenne de phrase et du nombre moyen de syllabes par mot.

Il est à noter que l'utilisation des indices de lisibilité est une méthode contestée et on peut discuter de la fiabilité des résultats. Néanmoins l'indice donne une indication du degré de difficulté d'un texte. L'indice peut varier entre 0 et 100 et une valeur entre 0 et 30 indique que le texte est « très difficile » et une valeur entre 30 et 50 indique qu'il est « difficile ». L'indice pour un texte « moyen » est de 60 à 70.

²⁶ Gilder, page 169, *Écrire pour être lu*, page 40, *Rédiger clairement*, page 6 et *La lisibilité des textes administratifs*, pages 22-23.

Tableau 4 : Indice de lisibilité pour la version en langue française pour l'ensemble des documents

Textes rédigés en français	Version originale en français indice de lisibilité
F1	29
F2	43
F3	26
Moyenne	32,66

Textes rédigés en anglais	Traduction en français indice de lisibilité
A1	29
A2	30
A3	45
Moyenne	34,66

Les traductions en français des textes rédigés en anglais sont plus faciles à lire (indice de 34,6) que les textes rédigés en français (32,66). Il est néanmoins à remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une différence trop marquée et que les indices pour les deux catégories sont typiques des textes administratifs et législatifs. Il est également à noter que l'extrait du Rapport général (texte F3), qui est destiné au grand public, a un indice de 26 ce qui veut dire qu'il est considéré comme un texte difficile à lire.

RÉSULTATS

Pour résumer, les traductions en français des textes rédigés en anglais ont presque le même nombre de mots par phrase que les textes rédigés en français (32,12 mots contre 32,45). Il n'y a donc pas d'interférence au niveau de la longueur de phrase.

Il n'y pas d'interférence au niveau de l'indice de lisibilité non plus, ce qui n'est peut-être pas très étonnant compte tenu du fait que cet indice se fonde en grande partie sur la longueur de phrase.

Pour l'examen des deux aspects susmentionnés je me suis servie de l'outil Textalyser.net. Cet outil, qui est assez connu, est destiné aux traducteurs. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur la qualité et la fiabilité de cet instrument, mais comme je me suis servie du même outil pour tous les textes les résultats de la comparaison doivent être valables.

2.1.3 Connecteurs en début de phrase

Pourquoi étudier les connecteurs ?

Le français est une langue liée avec une très grande cohésion interne²⁷. Ceci veut dire que le déroulement des idées dans un texte doit être ordonné et qu'on doit pouvoir dégager la cause et l'effet. Pour marquer les rapports qui unissent chaque segment dans un tel déroulement logique on se sert de mots de liaison.

Cette volonté de cohésion, qui est un trait caractéristique de la langue française en général, est très marquée quand il s'agit de textes juridiques ou diplomatiques²⁸, et comme le note V&D, le français juridique et administratif se passe difficilement des précisions que peuvent apporter les connecteurs explicites. L'anglais au contraire fait beaucoup moins appel aux articulations explicites²⁹. Il y'aurait donc lieu à s'attendre à une interférence.

Par connecteur, on entend un mot qui assure la liaison entre des phrases dans un texte ou entre les propositions à l'intérieur d'une phrase. Ils appartiennent aux catégories grammaticales suivantes : les conjonctions de coordination et de subordination (par exemple : mais, et, ou, comme, puisque, lorsque) et les adverbes conjonctifs (par exemple : ensuite, puis, ainsi). Cette définition inclut également les locutions conjonctives et adverbiales (par exemple : parce que, de la même manière).

Il y a aussi les membres de phrase qui ont le même sens et jouent le même rôle que les connecteurs du premier groupe (par exemple : « dans le même ordre d'idées » ; « dans cet esprit » ; « dans cette perspective » ; « j'en viens maintenant à »).

²⁷ V&D, pages 220–225.

²⁸ V&D, page 223.

²⁹ V&D, page 222.

Dans ce mémoire on entend par *connecteur* les deux groupes suivants : i) les conjonctions, les adverbes conjonctifs ainsi que les locutions conjonctives et adverbiales et ii) les membres de phrase avec le même sens que le premier groupe.

Quant au deuxième groupe, il est à noter que V&D parlent de « charnières », ce qui est une notion plus large et qui comprend non seulement les connecteurs explicites (tels que les conjonctions), mais aussi les connecteurs implicites et les connecteurs « zéro » (c'est-à-dire des juxtapositions)³⁰. De toute façon V&D estiment que « le traducteur doit se sentir très libre devant la notion de charnière »³¹. Nyström fait également l'observation qu'il y a des mots et des phrases qui jouent le rôle de connecteur de façon temporaire dans un contexte donné³².

Finalement, il est à remarquer que les connecteurs sont aussi classifiés selon leur fonction : connecteurs spatio-temporels (à droite, d'abord), connecteurs logiques (donc, car) et connecteurs de reformulation (en résumé, autrement dit, comme nous l'avons déjà vu)³³.

Dans mon corpus les connecteurs logiques sont prédominants. Ils servent à marquer par exemple l'addition (de plus, d'ailleurs, en outre, deuxièmement), l'opposition (mais) la concession (certes, néanmoins, en revanche, malgré) la justification (car, en effet) et la conséquence (donc, c'est pourquoi).

Quant aux textes communautaires les traducteurs de la DGT ont remarqué qu'ils ont l'impression que les phrases dans les textes rédigés en français commencent souvent par un connecteur. Ces connecteurs ont pourtant tendance à ne pas être traduits dans les langues telles que l'anglais et le suédois. Dans le cas des traductions vers le suédois par exemple, ils sont souvent vus comme « superflus » et il est même conseillé de les supprimer si possible³⁴.

Il m'a donc semblé pertinent d'étudier de plus près les connecteurs en début de phrase pour savoir s'ils sont moins fréquents dans les textes traduits de l'anglais.

³⁰ V&D, page 225.

³¹ V&D, page 224.

³² Nyström, pages 100–108.

³³ *Bescherelle* (2012), pages 289–291.

³⁴ Att översättta EU-rättsakter : Anvisningar, pages 138 et 139 et discussions avec des traducteurs de la DGT.

Pour ne pas trop mettre l'accent sur l'aspect « connecteurs » l'analyse ne tient pas compte des connecteurs à l'intérieur de phrase ou des mots anaphoriques, qui servent pourtant eux aussi à rendre un texte plus lié.

Connecteurs en début de phrase

Textes initialement rédigés en français

Texte F1 : 89 phrases, dont 15 avec un connecteur en début de phrase (16,9 %)

Texte F2 : 104 phrases, dont 15 avec un connecteur en début de phrase (14,4 %)

Texte F3 : 158 phrases, dont 26 avec un connecteur en début de phrase (16,4 %)

Moyenne : 351 phrases/56 connecteurs = **16 %**.

Textes initialement rédigés en anglais (traduction en français)

Texte A1 : 121 phrases, dont 10 avec un connecteur en début de phrase (8,2 %)

Texte A2 : 91 phrases (l'énumération à la page 5 non comprises), dont 6 avec un connecteur en début de phrase (6,5 %)

Texte A3 : 139 phrases, dont 25 avec un connecteur en début de phrase (18 %)

Moyenne : 351 phrases/41 connecteurs = **11,7 %**.

RÉSULTATS

Quand il s'agit des connecteurs en début de phrase, on peut constater qu'il y a une différence de 4,3 points de pourcentage entre les textes rédigés en français et les textes traduits de l'anglais, ou autrement dit qu'ils sont moins fréquents (-27 %) dans les textes traduits de l'anglais. Il est difficile de savoir si ce chiffre est suffisamment élevé pour que l'on puisse en tirer la conclusion qu'il s'agit bien d'une interférence. On peut toutefois constater que ça pourrait bien être le cas.

2.1.4 Abréviations « occasionnelles »

Pourquoi étudier les abréviations « occasionnelles » ?

Les abréviations, sigles³⁵ et acronymes³⁶ sont très courants dans les textes communautaires, comme c'est souvent le cas pour ce genre de texte administratif. Ils peuvent avoir l'avantage

³⁵ Le sigle est une suite d'initiales servant d'abréviation, par exemple : OCDE.

³⁶ L'acronyme est un sigle immédiatement prononçable comme un mot ordinaire, par exemple : ovni.

de rendre un texte plus lisible, à condition d'être dosés en fonction des destinataires potentiels et d'avoir été clairement définis au départ³⁷. Néanmoins, si l'on en abuse ils peuvent avoir l'effet négatif de rendre le texte plus abstrait et plus difficile à la compréhension immédiate³⁸.

Le corpus contient les types d'abréviations suivants :

a) Les abréviations dont l'usage est largement répandu et qui ne demandent pas de clarification quand ils apparaissent dans un article de presse par exemple (ONU, PIB etc.).

b) Les abréviations reconnues qui sont raisonnablement bien connues par les destinataires d'un texte dans un domaine donné (TCE³⁹ et TUE⁴⁰ sont des sigles bien connus par ceux qui sont habitués à lire les actes juridiques communautaires par exemple).

c) Les abréviations « occasionnelles » sont des abréviations qui ne sont pas reconnues mais que l'auteur d'un texte va créer lui-même pour améliorer la lisibilité de son texte. Il s'agit par exemple des mots ou des expressions longues qui sont très fréquents dans le texte en question (deux exemples tirés du corpus : « CD » pour « coopération décentralisée » (approche CD) ou encore « SC » pour « Société civile »).

Il est ressorti de mes discussions avec les traducteurs de la DGT qu'ils ont l'impression que les abréviations « occasionnelles » sont assez fréquentes dans les textes rédigés initialement en français mais plus rares dans les textes rédigés en anglais (en version originale en langue anglaise). Il m'a donc paru intéressant d'examiner si cette observation est correcte, et dans l'affirmative, si ce trait caractéristique disparaît dans les textes traduits de l'anglais.

³⁷ *Guide pratique commun*, pages 14 et 16.

³⁸ *Rédiger clairement*, page 13, et Gilder, page 246.

³⁹ Traité instituant la Communauté européenne

⁴⁰ Traité sur l'Union européenne.

Tableau 5: Abréviations

Textes rédigés en français	Abréviation type a	Abréviation type b	Abréviation type c
F1	5	24	0
F2	4	10	2
F3	3	12	0
Textes traduits de l'anglais			
A1	5 (5)	3 (3)	0 (0)
A2	4 (5)	9 (9)	0 (0)
A3	3 (3)	2 (3)	0 (0)

*Le nombre d'abréviations en version originale en langue anglaise est indiqué entre parenthèses.

RÉSULTATS

L'intuition des traducteurs de la DGT s'est avérée correcte. Bien qu'il n'y ait que deux occurrences d'abréviations de type c (abréviations occasionnelles), celles-ci se trouvent toutes les deux dans un texte initialement rédigé en français (le même texte). Quant au genre du texte concerné c'est assez significatif qu'il s'agit d'un texte technique qui, de plus, est destiné en premier lieu aux fonctionnaires des institutions européennes.

Étant donné que le nombre d'abréviations de type c dans un texte est normalement assez limité et que le pourcentage des textes communautaires qui contiennent une abréviation de ce type n'est probablement pas très élevé il faut une base statistique plus étendue. Le corpus est donc trop petit pour que l'on puisse en tirer des conclusions probantes.

Notons toutefois que le nombre total d'abréviations est plus élevé dans les textes initialement rédigés en français par rapport aux textes rédigés initialement en anglais et que les textes traduits suivent l'original en anglais de très près pour tous les trois types (a, b et c).

Comme il est conseillé de ne pas abuser des sigles, acronymes et abréviations une éventuelle interférence aurait donc contribué à améliorer la qualité des textes en français.

2.2 Aspects étudiés au moyen d'une analyse de texte – Analyse non-quantitative

La deuxième partie de l'analyse contrastive est consacrée à l'aspect « niveau d'abstraction ». Constatons tout d'abord que le français est une langue beaucoup plus abstraite que l'anglais⁴¹. Cette qualité se manifeste tant au niveau lexical qu'au niveau stylistique et syntaxique.

Quant au niveau lexical les mots français se situent souvent à un niveau d'abstraction supérieur à celui des mots anglais correspondants tandis que l'anglais a tendance à préférer les mots plus concrets⁴². Les mots suivants peuvent servir d'exemples « concours hippique – horse show », « témoin oculaire – eye-witness », « insuffisance pondérale – underweight » et « sylviculture – forestry ». Dans ce cas-ci, il s'agit d'une servitude, c'est-à-dire que la forme ou l'ordre des mots sont imposés par la langue⁴³.

Mais à part le niveau purement lexical, il y a aussi une façon plus abstraite de s'exprimer en français (« tournures abstraites »). On parle ici d'une option⁴⁴, c'est-à-dire qu'il y a le choix entre deux constructions de même sens. C'est naturellement les situations où l'auteur du texte ou le traducteur a un choix qui vont nous intéresser de point de vue de l'interférence. Comme il est tout à fait possible de reformuler les tournures abstraites nous sommes donc plutôt dans le domaine de la stylistique.

Comme ces tournures sont plus difficiles à cerner et à saisir et ne peuvent pas vraiment être quantifiées, il convient mieux de les étudier au moyen d'une analyse de texte.

Finalement, il est à remarquer que la notion d'option s'applique évidemment également au niveau lexical, comme le montre cet exemple tiré du corpus : au lieu de « ressources halieutiques » (fisheries resources) on aurait aussi bien pu choisir l'expression plus concrète de « ressources de pêche ».

Quant au niveau syntaxique on peut constater que les propositions nominales, qui constituent un trait caractéristique du français⁴⁵, contribuent à rendre un texte plus abstrait. Il est souvent

⁴¹ V&D, pages 58-62.

⁴² V&D, page 59.

⁴³ V&D, pages 14 et 31.

⁴⁴ V&D, pages 12 et 31.

⁴⁵ V&D, page 102 et Eriksson, page 76.

possible de nominaliser un verbe, un adjectif ou un participe ou de remplacer un verbe par un verbe et un nom (« procéder à un examen » au lieu de « examiner » ou « mener une enquête » au lieu de « enquêter »). On peut parler d'une transposition à l'intérieur d'une langue.

Outre un nombre élevé de propositions nominales il y a encore d'autres facteurs au niveau syntaxique qui peuvent rendre un texte plus abstrait, par exemple l'emploi de la voix passive et des tournures impersonnelles (il est...), ou encore l'emploi de verbes au participe présent pour remplacer une proposition subordonnée (exemple : « s'agissant de » au lieu de « comme il s'agit de »)⁴⁶.

Il y a aussi les extensions du nom (les adjectifs épithètes, les compléments du nom et les propositions subordonnées compléments d'un nom)⁴⁷ qui, si elles sont très longues, peuvent nuire à la lisibilité ou même donner lieu à des ambiguïtés.

L'analyse grammaticale du corpus est néanmoins très schématique car une étude détaillée irait bien au-delà du cadre de ce mémoire. Par conséquent je n'ai pas compté le nombre de propositions nominales et participiales et je n'ai pas examiné les phrases complexes (c'est-à-dire les phrases qui contiennent au moins deux propositions) en profondeur pour établir le taux de phrases subordonnées.

⁴⁶ *Rédiger clairement*, l'annexe « Les conseils de Claire ».

⁴⁷ *Bescherelle* (2012), pages 78-81.

2.2.1 Analyse détaillée des textes

Textes rédigés initialement en français

Texte F1 (Communication)

Sujet : La Commission décrit au Parlement européen et au Conseil comment elle prépare la participation de certains pays qui ne sont pas encore membres de l'UE aux programmes de l'UE.

Il s'agit d'un texte facile à lire, mais qui devrait pourtant être assez difficile selon l'indice de lisibilité. Il est écrit dans un style plutôt informatif. Les phrases ne sont pas trop longues ou trop compliquées. La voix est le plus souvent active et la majorité des phrases sont des phrases verbales à un mode personnel⁴⁸. Le texte n'est pas très abstrait, mais on remarque cependant quelques mots et tournures abstraits qui auraient facilement pu être remplacés par des tournures ou des mots plus concrets.

On aurait donc pu remplacer « les Balkans *occidentaux* » par « les Balkans *de l'Ouest* »; « ...cette Communication *répond à un souci d'explication* sur ... » par « ... cette communication *explique* ... » ; « La question de ... *suit une logique comparable à* ... » par « La question de ... peut être *traité de la même manière que* leur ... » et « ... *sous-consommation* des contributions nationales ... » par « ...les contributions nationales (*ne...*) *sont utilisées dans leur totalité* ... ».

Dans le dernier exemple, le nom a été remplacé par un verbe et une locution adverbiale.

On aurait aussi pu remplacer la phrase nominale « ... en fonction de *l'aspect graduel de leur participation* effective ... » par la phrase verbale « ... au fur et à mesure que *leur participation augmente* ... ».

Texte F2 (Communication)

Sujet : La commission décrit le contenu d'un rapport d'évaluation dans le domaine de l'aide au développement qu'elle a commandité. C'est un texte assez technique plutôt à l'usage « interne » des institutions européennes et les destinataires du texte sont en premier lieu les

⁴⁸ Les modes personnels : l'indicatif, le subjonctif, le conditionnel et l'impératif. Les modes impersonnels : l'infinitif, le participe et le gérondif.

fonctionnaires du Conseil et du Parlement européen. Selon l'indice de lisibilité, c'est le texte le plus facile à lire des textes initialement rédigés en français. Il donne néanmoins l'impression d'être un texte abstrait et on le sent typiquement « français ».

Au niveau syntaxique le texte n'est pas compliqué : il s'agit d'un simple récit avec un grand nombre de phrases verbales (verbes conjugués à un mode personnel) assez courtes. Mais le récit est parfois interrompu par quelques phrases longues et compliqués qui contrastent avec le reste du texte. En outre, il y a un grand nombre de mots et tournures abstraits. Comme il s'agit d'un texte plutôt « interne » le texte n'a pas été très travaillé et il contient même des expressions de jargon (telles que « réunification du cycle du projet », expression mise entre guillemets par l'auteur, et « approche processus »).

Quelques exemples des mots et tournures abstraits : Au lieu de « ressources *endogènes* » on pourrait dire « ressources *internes*, ressources *nationales* ou ressources *du pays ou région concerné..* ». La phrase « Toutefois, une *évolution institutionnelle dans cette direction* est prévisible. » pourrait être remplacée par « Toutefois, on va *instituer un comité ... à cet effet*).

Texte F3 (Extrait du Rapport général 2005)

Sujet : Une description de la politique menée par l'UE au cours de l'année 2005 dans le domaine de la solidarité internationale (droits de l'homme, l'aide au développement, l'aide humanitaire et les relations avec les pays ACP et autres pays en Afrique, Amérique latine et Asie).

Le texte, qui s'adresse au grand public, est en grande partie mal adapté à ses destinataires. Les parties qui traitent des actions entreprises par l'UE ne posent pas problème car le style y est concret avec des phrases verbales (verbes conjugués à un mode personnel) à la voix active d'une longueur acceptable. Mais quand il s'agit des parties qui concernent la politique et les objectifs de l'UE, la syntaxe dévient beaucoup plus compliquée. Le style, dans ces parties, est très abstrait et on remarque par exemple des tournures abstraites telles que « Les huit objectifs ... *répondent à l'ambition de ...* » au lieu de « Les huit objectifs ... *visent à ...* » ou encore « ...communications *qui se situent dans l'optique d'une accélération* de la réalisation

des OMD⁴⁹ » au lieu de « ... communications *qui visent à accélérer* la réalisation des OMD ».

En outre, il y a plusieurs phrases dans ces parties où le sujet est trop éloigné du verbe ou qui comptent un grand nombre de mots avant le verbe. En voici un exemple : « Enfin, *l'Union*, à travers ses engagements pour le renforcement de la gouvernance internationale et dans le but de respecter les engagements pris à Johannesburg, *apporte ...* ».

Ces deux phénomènes rendent ces phrases difficiles à comprendre, car un lecteur ne sait normalement retenir qu'un nombre limité d'éléments dans la mémoire immédiate (voir 2.1.1).

Textes rédigés initialement en anglais

Texte A1 (Communication)

Sujet : La Commission décrit la politique de l'UE dans le domaine du développement rural. Elle préconise une nouvelle approche qui consiste à intégrer la lutte contre la pauvreté rurale dans toutes les politiques nationales des pays en développement. Les destinataires du texte sont les institutions de l'UE, les autorités nationales des pays membres et des organisations, etc.

Ce texte ne contient aucune tournure que l'on pourrait qualifier de très abstraite. C'est un texte assez facile à lire et le style y est plutôt concret. Pourtant, c'est le texte qui contient les phrases les plus longues du corpus entier, aussi bien en anglais (26,12) qu'en français (34,55). Ceci s'explique en partie par plusieurs phrases très longues qui sont en effet des énumérations qui auraient aussi bien pu être présentées sous forme d'une énumération verticale⁵⁰. Il s'agit dans la plupart des cas de propositions verbales numérotées (exemple : ... *actions à aborder* : i) *soutenir les politiques...*, ii) *garantir un accès...*, iii) *investir dans...* iv) *gérer les risques* et v) *mettre en place des institutions..*).

⁴⁹ Les objectifs du millénaire pour le développement, fixés par les Nations unies.

⁵⁰ *Écrire pour être lu*, page 67.

Mais à part ces phrases « énumératives », le texte est essentiellement composé de phrases verbales à la voix active (verbes conjugués à un mode personnel), qui bien qu'elles soient d'une certaine longueur ne sont pas trop compliquées au niveau syntaxique.

Le sujet est le plus souvent placé en début de phrase et pas trop loin du verbe. Les extensions du nom ne sont pas très longues.

Le texte suit de très près l'original en version anglaise au niveau de la structure grammaticale (les propositions participiales (... -ing en anglais) sont le plus souvent traduites par des participes ou des gérondifs et les propositions nominales par des propositions nominales etc.) et la division en phrases de l'original en anglais a été respectée.

Le vocabulaire est assez concret et ne contient pas de termes très techniques.

Texte A2 (Communication)

Sujet : La Commission propose au Conseil d'approuver la demande d'adhésion à l'accord ACP-CE introduite par le Timor-Oriental (c'est-à-dire l'accord dit « accord de Cotonou » qui régit les relations de l'UE avec les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique. Une grande partie de l'aide au développement de l'UE est octroyée dans le cadre de cet accord).

Ce texte décrit la situation actuelle au niveau politique et économique ainsi que l'évolution ces dernières années au Timor-Oriental. C'est un récit simple qui est très facile à lire. Ceci se reflète dans le style qui est très concret et narratif. Il n'y a pas de tournures abstraites, les phrases sont courtes (phrases verbales à un mode personnel), et la structure grammaticale n'est pas compliquée. Comme c'est un texte plus ou moins à l'usage interne (il est principalement destiné aux fonctionnaires du Conseil) certains passages n'ont pas été assez travaillés. Par conséquent, le traducteur a légèrement remanié le texte à certains endroits afin de le rendre plus fluide. Dans ce contexte il est à noter qu'il n'est pas rare, selon les traducteurs de la DGT, que la traduction soit de meilleure qualité du point de vue stylistique que la version originale, ce qui s'explique le plus souvent par le fait que l'auteur de l'original maîtrise mal la langue de rédaction.

Deux propositions de décision sont jointes au texte. Elles sont exceptionnellement brèves et contiennent plusieurs formules standard.

Texte A3 (Communication)

Sujet : La Commission décrit l'évolution des entreprises de l'État dans les pays en développement ainsi que les différents types de réformes possibles (privatisation, partenariat public-privé etc.). Elle préconise un rôle accru de l'UE dans le débat sur la réforme de ces entreprises.

C'est un texte très difficile à la compréhension. Il y a certes quelques tournures abstraites mais le problème ne se situe pas là. Le texte est mal conçu au niveau de la disposition et il y a un grand nombre de propositions incises, ce qui permet d'introduire un très grand nombre d'éléments d'information dans une seule phrase. En voici un exemple: « *Il existe de nombreux exemples d'entreprises de services publics ayant été empêchées – essentiellement par des considérations politiques – de collecter des redevances pour couvrir des coûts marginaux, sans que l'octroi et le montant de ces subventions – implicites – n'aient fait l'objet d'une décision politique explicite* ».

La structure grammaticale est peu compliquée dans les parties du texte qui décrivent l'évolution historique ou les différentes formes de propriété et de gestion possibles pour les entreprises d'État. Mais dès qu'il s'agit de la politique que doit mener l'UE les phrases deviennent trop longues et surchargées d'information (avec ou sans incises), ce qui rend le texte flou, mal structuré et difficile à comprendre.

Il y a aussi un grand nombre de termes techniques (commercialisation, coût d'opportunité, contrats de performance, la mutualisation etc.), ce qui contribue à rendre le texte difficile.

Ce texte présente le taux le plus élevé des connecteurs en début de phrase du corpus entier (18 %). Ceci est un peu étonnant étant donné qu'il s'agit d'un trait typiquement français, mais ce taux s'explique cependant entièrement par l'original en anglais que la traduction en français suit fidèlement.

RÉSULTATS

Les textes rédigés initialement en français contiennent tous les trois des tournures abstraites. Quant aux textes rédigés initialement en anglais, seulement un d'entre eux contient quelques tournures qui pourraient être qualifiées d'abstraites. Il est cependant très difficile d'en tirer des

conclusions, car la notion même de « tournure abstraite » est très subjective et relève du domaine de la stylistique. Constatons toutefois qu'il pourrait s'agir d'une interférence.

En outre, on peut faire l'observation que le contenu se reflète dans la structure grammaticale. Dès que l'on est dans le concret (récit, description des actions à entreprendre ou entreprises, évolution historique etc.) la structure grammaticale est peu compliquée et les phrases sont d'une longueur acceptable, tandis que les parties plus abstraites (qui traitent de la politique de l'UE, les objectifs etc.) se caractérisent par des tournures abstraites, des phrases longues et une structure grammaticale compliquée. Il est à noter que cette observation est valable pour tous les textes du corpus, quelle que soit la langue source.

Il est à remarquer que les trois textes traduits suivent l'original en anglais d'assez près en ce qui concerne le niveau d'abstraction, la structure grammaticale et la division en phrases.

3. RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Ce mémoire a pour thème l'interférence linguistique au sein des institutions de l'Union européenne.

Le français a tenu une place privilégiée comme langue de travail et langue de rédaction (langue source) dès la fondation de l'Union européenne (l'UE) en 1958. Cette situation a cependant radicalement changé au cours de ces dernières années, car les élargissements successifs, surtout les adhésions des pays de l'Europe de l'Est à partir de 2004, ont confirmé la prééminence de l'anglais comme lingua franca des institutions européennes.

Ce processus, qui a abouti à transformer le français en langue cible, a forcément eu des conséquences au niveau linguistique et il est donc justifié de d'examiner de plus près les effets de la traduction sur le français au sein des institutions européennes (le français « communautaire »). Par conséquent le but de ce mémoire a été d'étudier l'influence de l'anglais sur le français au moyen d'une étude contrastive.

J'ai constitué mon propre corpus (trois textes rédigés initialement en français et trois textes traduits de l'anglais en français). Tous les textes sont des textes communautaires provenant de la Commission européenne.

Quant à la méthode cinq aspects ont été choisis en consultation avec les traducteurs de la Commission européenne. Ils représentent un trait caractéristique soit de la langue française en général, du français administratif ou du français « communautaire ». Quatre de ces aspects ont été étudiés au moyen d'une analyse quantitative (longueur de phrase, indice de lisibilité, connecteurs en début de phrase et abréviations « occasionnelles »), tandis qu'un aspect a été étudié au moyen d'une analyse de texte non-quantitative (« niveau d'abstraction »). Il est à noter qu'il y a naturellement bien d'autres aspects qui sont intéressants du point de vue de l'interférence. Les aspects choisis pour ce mémoire ne représentent donc qu'un échantillon de tous les aspects possibles.

Avant de présenter les résultats je tiens à souligner que le corpus est beaucoup trop petit pour que l'on puisse en tirer des conclusions générales. Par conséquent j'ai plutôt cherché à indiquer quels aspects méritent d'être étudiés plus en profondeur.

Il ressort de l'analyse que la langue source a laissé des traces au niveau de tous les aspects étudiés sauf la longueur de phrase et l'indice de lisibilité (qui sont d'ailleurs liés entre eux).

Quant à l'aspect abréviations « occasionnelles », il est intéressant de noter que l'intuition des traducteurs s'est avérée correcte et qu'il y a une légère interférence. Néanmoins cet aspect ne mérite probablement pas d'être étudié plus en profondeur.

Le résultat le plus notable concerne les connecteurs placés en début de phrase et qui servent à renforcer la cohésion interne du texte. Comme il s'agit d'un trait caractéristique de la langue française en général, qui est particulièrement marquée quand il s'agit des textes juridiques et administratifs, la constatation qu'il y a une certaine interférence à ce niveau-ci est d'importance. Une étude supplémentaire serait donc utile.

Il est plus difficile de se prononcer sur le résultat concernant l'aspect « niveau d'abstraction ». Bien que l'on puisse constater que les « tournures abstraites » sont moins fréquentes dans les textes traduits de l'anglais il est toutefois difficile d'en tirer des conclusions probantes puisqu'il s'agit après tout d'une appréciation tout à fait subjective.

Par contraste, on peut facilement quantifier les éléments au niveau syntaxique qui contribuent à rendre un texte abstrait (tels qu'un taux élevé des propositions nominales, l'emploi de la

voix passive et des tournures impersonnelles, l'emploi de verbes au participe présent pour remplacer une proposition subordonnée, etc.). Tous ces éléments méritent d'être analysés en profondeur et pourraient faire l'objet d'une série d'études séparées.

Dans ce contexte il est à noter qu'une comparaison entre des textes communautaires traduits de l'anglais et des textes rédigés au niveau national par l'administration française constitue probablement la meilleure méthode pour mesurer l'interférence. Les éventuelles futures études devraient donc favoriser cette approche.

Remarque finale

Les pays membres doivent appliquer la législation de l'UE chez eux, au niveau national. Celle-ci, ainsi qu'une multitude d'autres documents communautaires, est donc traduite dans toutes les langues officielles. Les textes communautaires n'existent donc pas dans un univers clos mais ont une influence sur la langue administrative dans tous les pays membres.

Par conséquent, s'il s'avère qu'il y a une interférence marquée de l'anglais dans les textes communautaires en français par exemple, cette interférence va se propager et laisser des traces dans le français administratif au niveau national.

L'interférence est normalement vue comme quelque chose de négatif qui nuit à la qualité idiomatique d'un texte traduit.

Dans ce mémoire j'ai cependant essayé de démontrer que l'interférence n'est pas nécessairement toujours quelque chose de négatif. Dans les lignes directrices pour une bonne rédaction élaborées par la Commission européenne il est notamment conseillé d'éviter les phrases trop longues, de limiter le recours inutile aux substantifs, de préférer le concret et d'éviter l'abstraction. Comme le français est une langue beaucoup plus abstraite que l'anglais et se caractérise par un taux élevé de phrases nominales, surtout quand il s'agit de la langue administrative, une interférence au niveau de ces aspects aurait effectivement contribué à améliorer la qualité des textes selon les lignes directrices pour une bonne rédaction dont se servent les institutions européennes.

De manière plus générale il n'est évidemment pas souhaitable que l'anglais laisse des traces dans la langue administrative française de façon à ce que cette langue donne l'impression d'être une langue « traduite » que l'on ne sent pas assez « française ».

Il est grand temps que l'on se rende compte au sein de l'administration française que l'anglais risque de « contaminer » les textes administratifs et législatifs au niveau national.

C'est d'ailleurs étonnant qu'on n'ait pas encore réagi de façon plus ferme, étant donné que l'on est normalement très soucieux d'éviter les emprunts à l'anglais.

Le gouvernement français ne semble pas encore avoir pris conscience de l'ampleur du problème. Le français a perdu sa position comme langue dominante au sein des institutions de l'UE, c'est un fait incontestable. Il ne s'agit pas seulement d'une perte de prestige, mais aussi d'un phénomène qui peut avoir des conséquences linguistiques. Il ne suffit donc pas d'œuvrer pour que le français garde son statut de langue de travail mais il faut aller encore plus loin et prendre des mesures pour sauvegarder la qualité de la langue administrative française. Il faut relever ce défi et trouver une stratégie adaptée.

4. BIBLIOGRAPHIE

Beaud, Michel 2001. *L'art de la thèse*. Paris : Éditions la Découverte.

Bescherelle : La grammaire pour tous (1997). Paris : Haitier.

Bescherelle : La grammaire pour tous (2006). Paris : Haitier.

Bescherelle : La grammaire pour tous (2012). Paris : Haitier.

Commission européenne 2013. *Att översätta EU-rättsakter : Anvisningar* (Guide de style des institutions européennes – langue suédoise). Direction générale de la traduction. Site web : http://ec.europa.eu/translation/swedish/guidelines/sv_guidelines_en.htm.

Commission européenne 2011. *Rédiger clairement*. Luxembourg : Office des publications officielles de l'Union européenne. Site web : <http://europa.eu>.

Commission européenne 2007. *Multilinguisme et traduction*. Direction générale de la traduction. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes. Site web : <http://europa.eu>.

Commission européenne 2008. *Parler les langues de l'Europe*. Direction générale de la communication. Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes. Site web : <http://europa.eu>.

Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Parlement européen 2003. *Guide pratique commun pour la rédaction des textes législatifs communautaires* : Office des publications officielles des communautés européennes. Site web : <http://europa.eu>.

Dony, Marianne 2008. *Droit de l'Union européenne*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Eriksson, Olof 1997. *Språk i kontrast : En jämförande studie av svensk och fransk meningsstruktur*. Göteborg : Akademiförlaget.

Gilder, Alfred 2009. *Le français administratif*. Paris : Éditions Glyphe.

Goyer, Claire 2012. « Multilinguisme et démocratie dans les institutions européennes: La place de la langue française ». Québec : *L'année francophone internationale 2012-2013*, page 327.

Ingo, Rune 1991. *Från källspråk till målspråk : introduktion i översättningsvetenskap*. Lund : Studentlitteratur.

Ministère de la Communauté française de Belgique. *Ecrire pour être lu*. Service de la langue française. Site web: <http://languefrancaise.cfwb.be>

.

Ministère de la culture et de la communication 2002. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 2002*. Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Site web : <http://dglf.fr>.

Ministère de la culture et de la communication 2013a. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française 2013*. Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Site web : <http://dglf.fr>.

Ministère de la culture et de la communication 2013b. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française: Synthèse 2013*. Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Site web : <http://dglf.fr>.

Nyberg, Rainer 2000. *Skriv vetenskapliga uppsatser och avhandlingar med stöd av IT och Internet*. Lund : Studentlitteratur.

Nyström, Catharina 2001. *Hur hänger det ihop? En bok om textbindning*. Uppsala : Hallgren och Fallgren.

OCDE 2007. *Guide de style de l'OCDE : Deuxième édition*. Site web : <http://Oecd.org>.

Strauven, Christiane 1993. *La lisibilité des textes administratifs*. Bruxelles : Communauté française Wallonie Bruxelles, Direction générale de la culture et de la communication, Service de la langue française.

Vinay J.P, Darbelnet J. 1977 [1958]. *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris: Les éditions Didier.

AUTRES SOURCES

Entretiens avec Mme Maria Sandberg, Coordinatrice linguistique du département de langue suédoise au sein de la Direction générale de la traduction à la Commission européenne. Entretiens avec des traducteurs du département de langue suédoise au sein de la Direction générale de la traduction à la Commission européenne. Ces entretiens ont eu lieu à plusieurs reprises au cours des années 2012 et 2013.